**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 46 (1917)

**Heft:** 18

**Buchbesprechung:** Bibliographie

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 08.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

de service allant de 100 fr. jusqu'à 1,000 fr. La dépense totale qui résulte de ces augmentations est estimée à 537,600 fr. Mais elle ne serait atteinte que dans trois ans, vu un échelonnement spécial prévu par le projet de loi. Si elle ne peut être couverte par aucun autre moyen financier, le Grand Conseil est autorisé à prélever un impôt direct spécial. (Souvenons-nous, en passant, que c'est par suite de cette disposition que plusieurs lois analogues ont été rejetées par le peuple argovien.)

Le mouvement a gagné le canton de *Soleure* où plusieurs communes ont voté l'octroi d'allocations pour le renchérissement de la vie. Dans le canton de *Berne*, les inspecteurs scolaires marchent à la tête du mouvement, convoquant des réunions de délégués des communes de leurs arrondissements et des autorités scolaires dans le but de leur exposer la situation financière déplorable des membres du corps enseignant. Ils ont déjà eu à enregistrer quelques succès.

Quand on compare les chiffres ci-dessus indiqués avec les indemnités accordées par la Confédération à son armée de fonctionnaires et d'employés et avec les allocations spéciales octroyées par la direction de la Banque nationale, par exemple, on ne peut, en tout cas, pas taxer d'exagérées les revendications du corps enseignant. C'est précisément pour cette raison, que nous leur souhaitons un plein succès.

*L'Educateur.*

# BIBLIOGRAPHIE

*Solfège pour chœurs d'hommes.* — Le compositeur et musicien bien connu, M. G. Pantillon, à La Chaux-de-Fonds, a fait paraître quelques petits fascicules à 60 cent. (prix réduit par 12 exempl.), en format très pratique, de solfèges pour 4 voix d'hommes et pour 4 voix mixtes. On y trouve d'abord des exercices d'introduction, puis ce que l'auteur appelle des « Chants sans paroles » fort bien combinés, très pratiques, assez nouveaux de styles, bien qu'utilisant parfois d'antiques mélodies, et agréables à travailler. Ces fascicules ne peuvent rendre que d'excellents services à nos chorales ; ils sont d'ailleurs préparés par un maître en la partie.

Pour l'achat, s'adresser à l'auteur, M. G. Pantillon, directeur de musique, La Chaux-de-Fonds. J. B.